

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MANTES EN YVELINES
CONSEIL DU 8 AVRIL 2008
COMPTE RENDU

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines, dûment convoqué, s'est réuni le mardi 8 avril 2008, à 20 H 30, dans ses locaux, rue des Pierrettes à Magnanville, sous la présidence de Monsieur Dominique BRAYE, son Président en exercice.

ETAIENT PRESENTS

- ◆ BUCHELAY : Messieurs Paul MARTINEZ, Dominique BRAYE, Daniel SOLOME
- ◆ DROCOURT : Messieurs Dominique PIERRET, Jérôme LIGERON, Gérard BOURGEOIS
- ◆ FOLLAINVILLE-DENNEMONT : Messieurs Samuel BOUREILLE, Christian VIMON, Madame Catherine VINCENT
- ◆ GUERVILLE : Monsieur Michel BOULLAND, Madame Evelyne PLACET, Monsieur Bernard MOREAU
- ◆ MAGNANVILLE : Monsieur André SYLVESTRE, Madame Gisèle HEBERT, Messieurs Denis ANDROLETY, Fabrice OSTORERO-VINCI
- ◆ MANTES-LA-JOLIE : Monsieur Michel VIALAY, Madame Cécile DUMOULIN, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Mesdames Fadoua GHAZOUANI, Clotilde KRAUS, Monsieur Guillaume QUEVAREC
- ◆ MANTES-LA-VILLE : Madame Monique BROCHOT, Monsieur Patrick LEFOULON, Madame Bénédicte BAURET, Messieurs Frédéric MALLOZZI, Fabrice ANDREELLA
- ◆ MERICOURT : Monsieur Philippe GESLAN, Madame Liliane CILLEROS, Monsieur André JEZEQUEL
- ◆ MOUSSEAUX-SUR-SEINE : Messieurs Gérard OURS PRISBIL, André PESCHEUR, Madame Nicole CHABRE
- ◆ PORCHEVILLE : Messieurs Paul LE BIHAN, Francis RIVA, René TISON
- ◆ ROLLEBOISE : Monsieur Maurice BOUDET, Mesdames Colette LEFEBVRE, Yvette BRUNET
- ◆ ROSNY-SUR-SEINE : Madame Françoise DESCAMPS-CROSNIER, Messieurs Joël JOLIVEL, Michel GUILLAMAUD, Hervé LE GUILLOUX

ETAIENT EXCUSES

- ◆ PORCHEVILLE : Madame Marie-Laure LACOMBE
- ◆ ROSNY-SUR-SEINE : Monsieur Gaëtan DUTRONQUAY

ORDRE DU JOUR

N° 2008.22	Installation du Conseil
N° 2008.23	Election du Président
N° 2008.24	Détermination du nombre des Vice-Présidents
N° 2008.25	Election des Vice-Présidents

En sa qualité de Président sortant, Monsieur Dominique BRAYE ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence et prononce la déclaration suivante :

« Mes Chers Collègues,

Je suis heureux, en tant que Président sortant, de pouvoir installer le nouveau Conseil de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines.

Avant de procéder à l'appel des noms des délégués titulaires des douze communes de notre Communauté, je souhaiterais vous livrer trois messages.

D'abord, un message de félicitations à tous les nouveaux élus sans exception.

Ensuite, un message de remerciement à tous les élus de l'ancienne équipe dont l'attitude, le travail et les décisions ont permis une progression sans précédent de notre agglomération reconnue par tous, les habitants de Mantes en Yvelines d'abord mais aussi tous nos partenaires au niveau local, départemental et national.

Enfin, un hommage appuyé à tous les fonctionnaires de notre Communauté d'Agglomération dont je connais la compétence, la disponibilité et la loyauté. »

N°2008.22 – INSTALLATION DU CONSEIL

En sa qualité de Président sortant, Monsieur BRAYE procède à l'appel des délégués désignés par les Conseils Municipaux des douze communes composant la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines suite aux élections municipales des 9 et 16 mars 2008.

Il est donc ainsi procédé à l'installation officielle du Conseil de la Communauté d'Agglomération.

Puis, il passe la parole à Monsieur André JEZEQUEL, délégué titulaire de la commune de Méricourt qui, en sa qualité de doyen d'âge, préside désormais la séance.

Il prononce la déclaration suivante :

« Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Bien sûr, l'âge n'a pas que des avantages.

Mais, au moins, aujourd'hui, en cette séance historique, il m'offre l'honneur et le privilège d'assurer temporairement la présidence de notre assemblée délibérante.

Permettez-moi donc de savourer ces précieuses minutes en évoquant devant vous les principaux sentiments qui sont les miens en cet instant.

Tout d'abord, je souhaite rendre un vibrant hommage à tous les élus de notre établissement public de coopération intercommunale qui se sont succédés depuis la création du district urbain de Mantes jusqu'à l'actuelle communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines.

Qu'ils soient ici publiquement remerciés pour leur vision : par leur implication, leur travail assidu et leur efficacité, ils ont su au fil du temps construire patiemment une communauté dynamique tout entière dévouée à l'aménagement et à l'équipement de notre agglomération.

C'est plus de 40 ans d'engagement au service de Mantes en Yvelines.

Maintenant, et au-delà de l'esprit pionnier des origines, il faut continuer d'œuvrer dans le même esprit et dans la même motivation pour le plus grand bonheur des habitantes et des habitants de notre territoire.

Et il est plus que jamais nécessaire de travailler toutes et tous collectivement dans l'intérêt général bien compris de Mantes en Yvelines.

Pour ce faire, il est essentiel que les élus communautaires raisonnent en termes d'agglomération, transcendant en cela le strict intérêt communal, même si tout repose sur l'adhésion volontaire des communes.

Enfin, tout doit être construit dans la concertation, la transparence, le dialogue et, j'ajouterais, car j'y tiens beaucoup, dans la plus grande courtoisie. La convivialité doit être la règle d'or entre nous.

Mes chers collègues,

Il convient maintenant, conformément à l'ordre du jour, de procéder à l'élection du président.

Je vous rappelle que les règles applicables à l'élection du président sont celles qui s'appliquent à l'élection du maire.

Conformément à ces règles fixées par le code général des collectivités territoriales, le président est élu au scrutin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours, à la majorité relative au troisième.

En cas d'égalité des voix, le plus âgé est déclaré élu.

Madame Françoise DESCAMPS-CROSNIER demande la parole avant les opérations de vote. Elle fait la déclaration suivante :

« Au nom du groupe de gauche

Nous nous réjouissons de nous retrouver à la table du Conseil communautaire, à la veille d'un mandat qui sera décisif pour notre territoire et même au-delà pour la Seine-aval.

Nous saluons les visages nouveaux et nous espérons que nous serons collectivement tous porteurs de l'intérêt général de nos habitants dans une logique de développement durable.

De par la loi Chevènement de 1999, nous avons tous à contribuer à dégager sur chaque dossier **l'intérêt communautaire**.

C'est une notion très importante qui ne se confond pas avec la somme des intérêts particuliers, ni même avec la somme des intérêts communaux.

C'est pour cela que les questions d'assainissement, de traitement des déchets, de pôles nautique, aquatique, de l'ENM, de logements, de circulation, de transports publics, de protection de l'environnement, de prévention de la délinquance, de développement économique, d'action culturelle, de développement durable... sont pleinement les dossiers de tous et de chacun.

Le citoyen, l'habitant ne perçoit pas les enjeux de notre travail.

La démocratie locale n'y trouve pas son compte.

Ce n'est pas propre à notre communauté, c'est le lot de l'échelon intercommunal aujourd'hui en France.

Pourtant nous sommes un des principaux investisseurs publics et la liste est longue des réalisations qui maillent notre territoire qui n'auraient jamais existé, ou pas si tôt, sans le District puis la CAMY.

Oui, nous sommes des avocats anciens et des militants actifs de l'intercommunalité. Pour franchir de nouvelles étapes à la hauteur des enjeux de ces prochaines années, il faut œuvrer :

- A clarifier les compétences communautaires;
- A définir un territoire pertinent ;
- A démocratiser le fonctionnement pour le rendre lisible pour tous.

C'est à ces conditions que nous pourrions harmoniser notre démocratie locale de proximité et la performance du service public, source de développement économique, social et écologique.

Ce nouveau mandat s'engage dans un contexte nouveau :

- avec le renforcement prévisible de l'intercommunalité et à terme sans doute une réforme institutionnelle ;
- avec la mise en œuvre de l'OIN ;
- avec la mise en œuvre du SDRIF ;
- avec des tensions accrues sur les dotations de l'Etat, dont l'indexation est revue à la baisse et avec l'écrêtement de la fiscalité communautaire et à terme une réforme des finances locales.

Nous rêvons d'une CAMY...

- accueillante à terme à d'autres communes de notre bassin de vie et d'emploi ;
- bien articulée avec les territoires voisins ;
- structurée autour de grands projets où les différentes parties du territoire soient mieux reliées entre elles ;
- qui investisse dans une politique culturelle ambitieuse, populaire et de qualité ;
- qui prenne en charge la politique de prévention de la délinquance à l'échelle de l'agglomération ;
- qui se démocratise en associant les forces économiques, sociales et associatives dans un Conseil de développement représentatif.

Tout cela n'enlève rien à notre responsabilité d'élus et à celle de l'exécutif et de son président.

&&&&&

Aujourd'hui, nous est proposée une pluralité de candidatures pour la présidence. Ce pourrait être un signe de bonne santé démocratique.

Hélas, l'alternance n'est pas d'actualité et une vraie proposition alternative n'est pas envisageable aujourd'hui.

Prenant acte des résultats électoraux des 9 et 16 mars, face à deux candidats issus des rangs de la majorité, nous ne présenterons pas de candidat et nous nous en tiendrons à une stricte neutralité en votant avec un bulletin blanc, car nous ne voudrions pas interférer avec les subtilités internes à l'UMP. Cette confrontation aurait pu se dérouler dans le cadre d'une élection primaire interne à l'UMP, cela n'a pas été le cas.

Nous souhaitons que les 12 maires participent à l'exécutif communautaire en étant en charge d'un champ de compétences et que toutes les communes soient pleinement actrices de l'action pour notre territoire communautaire. C'est aussi le choix annoncé par les candidats à la présidence de la CAMY.

Une fois le président élu par sa majorité, même si l'élection est individuelle pour les vice-présidences, nous souhaitons qu'elle découle d'une sorte de liste bloquée, proposée par le président.

La proposition est simple, c'est toujours ce qui a été fait sauf en 2003, c'est ce qui se fait dans de nombreuses agglomérations, « nous nous engageons à voter pour tous les candidats proposés, si vous votez de la même façon ».

En tant que conseillers communautaires, nous n'avons pas été élus au suffrage universel direct sur des projets alternatifs. C'est à nous, autour de cette table de construire un « consensus conflictuel ».

La politique que nous avons à définir et conduire résultera d'une construction volontaire qui s'élaborera progressivement autour de l'intérêt communautaire du territoire de Mantes en Yvelines et de l'intérêt général de ses habitants.

Nous nous attacherons à travailler de façon constructive et nous serons vigilants sur le respect des valeurs et des principes de solidarité, de justice sociale et de démocratie.

Je vous remercie de votre attention ».

Monsieur Jean-Luc SANTINI demande la parole et prononce la déclaration suivante :

« Chers Collègues,

C'est pour moi un grand bonheur et une immense fierté de présenter aujourd'hui ma candidature à vos suffrages, pour le poste de Président de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines.

Contrairement à ce qu'il est d'usage de dire en pareilles circonstances, cette décision n'a pas été difficile à prendre.

Car, elle repose sur deux convictions profondes, que je résumerai par ces mots : efficacité et apaisement.

Efficacité d'abord.

Dans un contexte de ressources plus rares, la CAMY doit améliorer sa performance pour jouer pleinement son rôle, mais seulement son rôle : celui d'un outil au service du territoire, de ses communes et de ses habitants.

De plus, à la CAMY, en 2008, nous avons besoin de sérénité autant que d'efficacité. Je dirais même que l'un ne pourra pas aller sans l'autre. A titre personnel, j'ai toujours été attaché au respect de chacun et aux relations sereines entre les hommes. Je n'hésite pas à dire que je suis le candidat de l'apaisement. S'il est une chose que je ne risque pas de perdre de vue c'est que chaque élu du Mantois, je dis bien chaque élu, est indispensable à notre réussite collective, avec ses idées, son expérience et ses convictions humaines et politiques.

Des convictions donc, et aussi une vision et des engagements pour un développement harmonieux du Mantois.

Ce n'est évidemment ni le lieu ni le moment pour les détailler. Permettez-moi tout de même de vous en présenter les trois grands axes :

D'abord, développement rime avec investissement.

Je vous propose de déployer ensemble un programme d'investissements clair et maîtrisé assurant, outre les opérations en cours, le financement de 3 grands équipements structurants : la piscine de MLV, le centre de congrès et la médiathèque d'agglomération.

Naturellement, nous accompagnerons la réalisation de Mantes Université, avec toute la force et la conviction nécessaires à ce projet ambitieux et porteur d'espoir pour le Mantois.

En second lieu je serai aussi le garant d'une gestion optimisée et harmonieuse du territoire. Elus ruraux, élus urbains : notre diversité est notre richesse. C'est un atout trop peu exploité à l'heure actuelle. En appliquant les principes de développement durable, nous garantirons l'équilibre entre le nécessaire développement d'une agglomération située dans une aire métropolitaine, la Région Parisienne, et le maintien de nos caractéristiques provinciales. Nous avons la chance d'être au cœur d'une Opération d'Intérêt National d'envergure, l'OIN Seine Aval.

Elle représente la reconnaissance du potentiel de notre Territoire et de nos élus locaux et une formidable opportunité d'accélération de notre développement. A nous de nous montrer à la hauteur, dans l'intérêt du Mantois et de ses habitants.

Enfin, et c'est mon troisième axe, l'efficacité et l'apaisement, que je viens d'évoquer, nécessitent une nouvelle gouvernance. Je ne cède pas ici à un effet de mode : ce que je vous propose, c'est plus de collégialité et plus de transparence... pour plus de résultats !

La parole de chacun est précieuse, elle doit donc pouvoir s'exprimer dans un climat serein et, plus encore, elle doit être écoutée avec respect, dans un esprit constructif.

Chaque commune membre disposera d'au moins 3 représentants, chaque maire sera vice-président et disposera d'une délégation. Le fonctionnement du bureau communautaire sera renforcé et la collégialité des décisions érigée en règle absolue ; les objectifs financiers de la mandature seront clairement affichés ; les coûts des services publics liés aux compétences traditionnelles d'une agglomération seront mutualisés. Nous dégagerons également des moyens financiers supplémentaires grâce aux économies de fonctionnement. Enfin, c'est sur la base de ces mêmes principes de gouvernance que nous mettrons en œuvre un élargissement maîtrisé de l'Agglomération.

Efficacité, apaisement, transparence de la gouvernance : ce sont les mots-clés de ma candidature.

J'ai confiance dans votre jugement, vous pouvez avoir confiance dans la force de mon engagement au service de notre communauté.

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur Dominique BRAYE demande ensuite la parole et rappelle ses propositions de mettre en place 12 vice-présidences.

Il rappelle également son combat pour permettre aux communes rurales d'avoir leur place au sein de la Communauté d'Agglomération et parvenir à un équilibre entre urbain et rural.

Il se réjouit d'être rejoint aujourd'hui sur ce plan par Monsieur SANTINI.

Il constate la progression de l'intercommunalité dans les esprits.

Il indique que le bilan de 13 ans d'exercice est considéré comme exceptionnel au plan local comme au niveau national et que la Communauté est montrée en exemple notamment pour ce qui concerne l'action menée dans le domaine de l'habitat.

Pour ce qui concerne la culture, notre établissement public est jugé également exemplaire et le Conseil Général des Yvelines s'en inspire.

Chacun se souvient de la situation de l'agglomération au moment où il a été élu pour la première fois en 1995 et chacun sait ce qu'elle est devenue en 13 ans.

Il indique qu'il n'a pas prévu de photos « avant-après » mais les uns et les autres savent ce qui a été réalisé.

Monsieur André JEZEQUEL indique ensuite la procédure à suivre pour l'élection du président.

« A l'appel de son nom, chaque délégué ayant voix délibérative :

- Se lèvera pour se rendre à la table où seront à sa disposition une enveloppe et les bulletins de vote
- Passera ensuite obligatoirement dans l'isoloir
- Puis viendra déposer son enveloppe dans l'urne située devant moi
- Et retournera s'asseoir à sa place.

Je procéderai ensuite au dépouillement assisté de deux assesseurs qui pourraient être, s'ils en sont d'accord, Monsieur Michel BOULLAND, élu le plus ancien des communes fondatrices du district et Mademoiselle Fadoua GHAZOUANI, à ma connaissance la plus jeune d'entre nous.

Monsieur BOUDET est désigné comme secrétaire.

Et ainsi de suite, si plusieurs tours s'avéraient nécessaires.

A l'issue des opérations de vote, j'aurai le grand honneur de proclamer le résultat.

N°2008.23 – ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur André JEZEQUEL procède à l'appel des candidatures.

Sont candidats :

- ✓ Monsieur Dominique BRAYE, délégué titulaire de la Commune de Buchelay,
- ✓ Monsieur Jean-Luc SANTINI, délégué titulaire de la Commune de Mantes-la-Jolie.

Monsieur le Président fait procéder au vote.

Votants	43
Exprimés	35
Blancs	8

Ont obtenu :

Dominique BRAYE	18
Jean-Luc SANTINI	17

Monsieur Dominique BRAYE est élu Président de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines.

Monsieur Dominique BRAYE remercie Monsieur JEZEQUEL et prend la présidence de l'Assemblée.

Il prononce la déclaration suivante :

« Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires,
Chers Collègues,

Je remercie du fond du cœur toutes celles et tous ceux qui m'ont fait confiance dans ce contexte difficile, où a été remise en cause par quelques-uns la légitimité du Président sortant, dont tout le monde reconnaît pourtant la qualité du bilan.

Celles et ceux qui m'ont apporté leur soutien ont compris que je ne me battais pas pour une place ou contre un homme, en l'occurrence Jean-Luc SANTINI, avec lequel j'ai toujours eu des relations très cordiales, mais contre un système qui utilise des méthodes d'un autre temps, dont nos concitoyens ne veulent plus car elles ne respectent pas les personnes et même pas les élus.

Je sais aussi que la majorité de ceux qui ne se sont pas prononcés en ma faveur ne sont pas forcément au courant des méthodes utilisées et de l'objectif recherché, et c'est pourquoi je ne leur en veux pas.

Cette victoire, vous l'avez compris, n'est donc pas ma victoire, mais celle de l'éthique politique et de la défense de certaines valeurs comme la franchise, la transparence, la loyauté et la fidélité.

Elle est d'ailleurs très salubre car comme le disait l'homme de la France Libre et de la Résistance, en qui chacun peut se reconnaître, « ce n'est que dans les circonstances d'exception qu'on peut juger de la qualité des hommes ». Et cette élection à la présidence de notre Communauté avait aujourd'hui quelque chose d'exceptionnel.

Et enfin si cette victoire a été d'abord celle de l'éthique politique et de la défense des valeurs, c'est aussi celle du bilan d'un mandat collectif exceptionnel, j'ai bien dit collectif, reconnu par tous nos partenaires et surtout par tous les habitants de Mantes en Yvelines.

Et c'est cela Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires, et uniquement cela qui importe, car si nous sommes aujourd'hui tous élus, c'est pour être au service de tous les habitants de notre agglomération.

Je vous propose donc aujourd'hui de tourner la page de cet épisode pour nous concentrer sur l'avenir et sur la tâche très importante qu'il nous reste à accomplir pour redresser définitivement notre Mantois, qui a tant progressé depuis 13 ans grâce à l'action de tous les élus des communes de la CAMY, de la CAMY elle-même et de tous ses partenaires.

Pour ce mandat qui, vous le savez, sera mon dernier, je souhaite que nous puissions travailler tous ensemble, quelles que soient nos opinions, au service de Mantes en Yvelines et de ses habitants.

J'attends de vous que vous vous engagiez totalement sur un projet d'agglomération dont les grandes lignes vous sont déjà bien connues, mais qu'il nous faudra arrêter précisément tous ensemble pour que nous puissions effectuer un mandat que je souhaite serein, constructif, cordial et solidaire.

Je dédie cette victoire d'abord aux élus communautaires qui m'ont soutenu, je la dédie aussi à l'ensemble du personnel communautaire qui n'a jamais failli dans ses missions, à tous mes vrais amis et à tous les habitants de Mantes en Yvelines qui m'ont envoyé d'innombrables messages de soutien, souvent très émouvants et qui m'ont profondément touché. Encore Merci ! »

Monsieur Gérard OURS PRISBIL demande la parole pour apporter un témoignage.

Il déclare qu'il est scandalisé par les méthodes employées pour faire pression sur les élus pendant la période qui a précédé l'installation du Conseil Communautaire.

C'est la première fois qu'il est confronté à cela.

Il rappelle que la candidature de Monsieur BRAYE avait été acceptée en Bureau Communautaire, que cette candidature avait été confirmée à l'occasion d'une autre réunion du Bureau.

Puis, tout à coup, les choses ont changé, Monsieur BRAYE était devenu l'homme à abattre, avec les pressions que les uns et les autres ont pu subir. C'est insupportable.

Le bilan est bon, aucun maire ne l'a contesté.

Il ajoute que les élus en général sont souvent discrédités mais que les maires représentent encore une parcelle de confiance.

Il termine en disant qu'il est fier d'avoir élu un président droit dans ses bottes plutôt qu'une marionnette.

Monsieur le Président reprend la parole et déclare :

« Je salue le courage de Monsieur OURS PRISBIL qui ose dire ce que tout le monde pense ; les méthodes employées sont inadmissibles et c'est justement contre cela qu'il faut se battre.

La personne qui a instauré ce système le fait sur l'ensemble du Département. Ce n'est pas acceptable.

J'ai été particulièrement meurtri d'avoir été jeté aux chiens alors que, comme le rappelait Monsieur OURS PRISBIL, quelques semaines auparavant j'étais considéré comme le principal acteur d'un bilan considéré comme exceptionnel !

« Je suis peut-être de ceux qui gênent puisque j'ai l'habitude de défendre l'intérêt de l'agglomération ».

Puis, Monsieur le Président propose au Conseil le vote de la délibération suivante.

N°2008.24 – DETERMINATION DU NOMBRE DES VICE-PRESIDENTS

Il est rappelé au Conseil que, conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci.

Le nombre de conseillers communautaires étant, conformément aux statuts, de 43, il peut être créé au maximum 12 postes de Vice-Présidents.

Il est proposé au Conseil de fixer le nombre de Vice-Présidents à 12.

Le Conseil est appelé à en délibérer.

A l'unanimité, le conseil fixe le nombre de Vice-Présidents à 12.

N°2008.25 – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

En réponse à Madame DESCAMPS-CROSNIER, Monsieur le Président indique que, conformément aux textes en vigueur, il n'est pas possible de procéder au vote sur liste bloquée et que l'élection doit être organisée vice-président par vice-président.

Il rappelle au Conseil que les règles applicables à l'élection des Vice-Présidents sont celles applicables à l'élection des Adjoints.

Conformément à ces règles fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales, les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours, à la majorité relative au troisième.

En cas d'égalité des voix, le plus âgé est déclaré élu.

Il appartient donc maintenant au Conseil de procéder à l'élection des Vice-Présidents.

Monsieur le Président propose au Conseil d'adopter la procédure de vote à scrutin secret, avec la participation de Mademoiselle GHAZOUANI et Monsieur BOULLAND, assesseurs et Monsieur BOUDET, en qualité de secrétaire.

Election du 1^{er} Vice-Président :

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Michel VIALAY, Délégué Titulaire de la commune de Mantes-la-Jolie.

Aucun autre candidat ne se déclarant, il fait procéder au vote.

Votants	43
Exprimés	29
Blancs	14

Monsieur Michel VIALAY est élu Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines.

Election du 2^{ème} Vice-Président :

Monsieur le Président propose la candidature de Madame Monique BROCHOT, Délégué Titulaire de la commune de Mantes-la-Ville.

Aucun autre candidat ne se déclarant, il fait procéder au vote.

Votants	43
Exprimés	39
Blancs	4

Madame Monique BROCHOT est élue Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines.

Election du 3^{ème} Vice-Président :

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Michel BOULLAND, Délégué Titulaire de la commune de Guerville.

Aucun autre candidat ne se déclarant, il fait procéder au vote.

Votants	43
Exprimés	38
Blancs	5

Monsieur Michel BOULLAND est élu Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines.

Election du 4^{ème} Vice-Président :

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Gérard OURS PRISBIL, Délégué Titulaire de la commune de Mousseaux-sur-Seine.

Aucun autre candidat ne se déclarant, il fait procéder au vote.

Votants	43
Exprimés	26
Blancs	17

Monsieur Gérard OURS PRISBIL est élu Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines.

Election du 5^{ème} Vice-Président :

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Philippe GESLAN, Délégué Titulaire de la commune de Méricourt.

Aucun autre candidat ne se déclarant, il fait procéder au vote.

Votants	43
Exprimés	37
Blancs	6

Monsieur Philippe GESLAN est élu Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines.

Election du 6^{ème} Vice-Président :

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur André SYLVESTRE, Délégué Titulaire de la commune de Magnanville.

Aucun autre candidat ne se déclarant, il fait procéder au vote.

Votants	43
Exprimés	38
Blancs	5

Monsieur André SYLVESTRE est élu Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines.

Election du 7^{ème} Vice-Président :

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Paul MARTINEZ, Délégué Titulaire de la commune de Buchelay.

Aucun autre candidat ne se déclarant, il fait procéder au vote.

Votants	43
Exprimés	32
Blancs	11

Monsieur Paul MARTINEZ est élu Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines.

Election du 8^{ème} Vice-Président :

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Paul LE BIHAN, Délégué Titulaire de la commune de Porcheville.

Aucun autre candidat ne se déclarant, il fait procéder au vote.

Votants	43
Exprimés	34
Blancs	8
Nul	1

Monsieur Paul LE BIHAN est élu Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines.

Election du 9^{ème} Vice-Président :

Monsieur le Président propose la candidature de Madame Françoise DESCAMPS-CROSNIER, Délégué Titulaire de la commune de Rosny-sur-Seine.

Aucun autre candidat ne se déclarant, il fait procéder au vote.

Votants	43
Exprimés	35
Blancs	7
Nul	1

Madame Françoise DESCAMPS-CROSNIER est élue Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines.

Election du 10^{ème} Vice-Président :

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Dominique PIERRET, Délégué Titulaire de la commune de Drocourt.

Aucun autre candidat ne se déclarant, il fait procéder au vote.

Votants	43
Exprimés	36
Blancs	7

Monsieur Dominique PIERRET est élu Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines.

Election du 11^{ème} Vice-Président :

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Maurice BOUDET, Délégué Titulaire de la commune de Rolleboise.

Aucun autre candidat ne se déclarant, il fait procéder au vote.

Votants	43
Exprimés	29
Blancs	14

Monsieur Maurice BOUDET est élu Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines.

Election du 12^{ème} Vice-Président :

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Samuel BOUREILLE, Délégué Titulaire de la commune de Follainville-Dennemont.

Aucun autre candidat ne se déclarant, il fait procéder au vote.

Votants	43
Exprimés	21
Blancs	22

Monsieur Samuel BOUREILLE est élu Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines.

Monsieur le Président propose aux Conseillers Communautaires la date du 18 avril prochain, à 20 h 30, pour la prochaine réunion du Conseil.

Aucune observation n'étant émise, cette date est retenue.

Il propose qu'une autre réunion de Conseil à huis clos soit éventuellement organisée, dans le but d'associer au maximum les conseillers communautaires et les conseillers municipaux, ce qui est légitime, avec pour objectif d'améliorer autant que faire se peut le fonctionnement de la Communauté.

Il pense qu'il s'agit de la dernière mandature organisée comme elle l'est actuellement.

Les choses vont évoluer rapidement ; il faut rationaliser les périmètres, l'argent public se fait plus rare, il faut optimiser les moyens ; la coopération intercommunale doit évoluer.

L'intercommunalité va continuer à prendre de l'ampleur ; il est nécessaire de véhiculer cela auprès des citoyens.

Monsieur le Président attend les propositions de chacun.

Monsieur ANDREELLA fait part de sa surprise face au climat délétère de règlement de comptes, aux mots violents des uns envers les autres, aux votes blancs.... Il a bien compris où sont les clans.

Il déclare qu'il est du devoir et de la responsabilité de Monsieur le Président que l'intercommunalité fonctionne bien, dans le plus grand consensus.

Monsieur le Président lui répond que c'est ce qu'il souhaite, mais fait remarquer que la responsabilité de ce climat relève de ceux qui, en prétendant vouloir la sérénité ont tout fait pour la détruire.

Il ajoute qu'il fera tout pour rétablir une excellente ambiance.

Il souligne qu'il a vécu 25 années dans cette intercommunalité et 22 ans de totale solidarité et de consensus.

Madame BAURET demande la parole pour évoquer les décisions gouvernementales en matière d'enseignement (conditions d'études dégradées, augmentation du nombre des élèves, suppression des heures de soutien...).

Elle appelle les élus de droite de cette assemblée à user de leur influence pour que le Gouvernement revienne sur ses décisions ; l'éducation et l'avenir de nos enfants en dépendent.

Monsieur le Président lui répond qu'à chaque assemblée ses pouvoirs et ses compétences : c'est ce que souhaite la majorité des élus.

Il ne faut pas faire de politique politicienne en ce lieu ; la Communauté n'est pas compétente en la matière et elle doit concentrer son énergie sur ses propres compétences.

Il ajoute que le parlementaire qu'il est la recevra avec plaisir mais le débat ne doit pas avoir lieu au sein de l'assemblée communautaire.

Madame BAURET indique qu'elle pensait pouvoir évoquer ces problèmes d'agglomération dans la mesure où les élus locaux sont rassemblés.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant à prendre la parole, Monsieur le Président remercie les présents de leur participation aux débats et lève la séance à 23 H 00.